

Signature d'un document de projet d'appui au programme national de la santé de la reproduction

Un appui conséquent au programme national de réduction de la mortalité maternelle et prénatale

Un document de projet d'appui au programme national de la santé de la reproduction pour le renforcement de la lutte contre la mortalité maternelle" a été signé hier matin à Nouakchott par, d'une part, les ministres des Affaires Economiques et du Développement, M. Abdallah Ould Souleymane Ould Cheikh Sidiya et celui de la Santé et des Affaires Sociales M. Hamma Ould Soueïlem et d'autre part, le représentant du Fonds des Nations Unies pour la Population, M. Mohamed Barakatt.

Ce financement, sous forme de don, d'un montant de 632.410 dollars US soit l'équivalent de 165.000.000 d'ouguiya permettra la réalisation, entre autres objectifs, de l'accessibilité aux services de santé de reproduction de qualité accrue dans les wilayas de l'Assaba, du Gorgol, du Guidimakha et les moughataa de Nouakchott (Dar Naim, Arafat et Sebkhha), la prise en compte des besoins de la santé de reproduction spécifiques des jeunes dans les zones d'intervention, la mise en place du système d'information fonctionnel pour le suivi de la mise en œuvre de la déclaration de politique de population des programmes sectoriels intégrant le genre et les données régionales.

Les objectifs poursuivis par ce projet rentrent dans le cadre de la politique sanitaire visant à réduire le taux de mortalités maternelles de 747 à 500 pour 100 000 naissances vivantes et ramener à 10/1000 le taux de mortalité prénatale, conformément aux orientations du Président de la République Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya visant une amélioration constante des conditions de vie des populations.

A cette occasion, le ministre des Affaires Economiques et du Développement, a prononcé le discours suivant:

«La cérémonie de signature du document de projet "appui au programme national de santé de la reproduction pour le renforcement de la lutte contre la mortalité maternelle" m'offre l'occasion pour exprimer notre reconnaissance au Fonds des Nations Unies pour la Population pour l'intérêt qu'il porte au développement économique et social de notre pays. Le coût global de ce projet est de \$US 844.730 soit l'équivalent d'environ 220.000.000 d'ouguiya, dont le financement est couvert en partie par une subvention du fonds raison de \$US 632.410, soit l'équivalent de 165.000.000 d'ouguiya.



Ce projet, conçu pour une période de deux ans 2003-2004, entre dans le cadre de l'exécution du 5ème programme d'assistance du Fonds à la Mauritanie, couvrant la période de 2003-2008 qui a été signé le 27 mars 2003.

Il vise à appuyer les efforts menés par notre pays dans la mise en œuvre de la politique sectorielle de la santé et contribué à la réalisation de l'objectif du programme à savoir: contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, d'amélioration sensible et durable de la qualité de vie des populations, conformément aux orientations du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya.

Le programme convenu entre notre pays et le Fonds prévoit la mise en place progressive de paquets d'actions essentielles étalés sur une période de six (6) ans devant permettre à terme le suivi et la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement en vue de baisser substantiellement la mortalité maternelle.

La mise en œuvre du projet pour une première phase de deux (2) ans concourra à l'atteinte des objectifs du programme national de santé de la reproduction visant à ramener les taux de mortalité de 747 décès maternels à 500 décès pour 100.000 naissances vivantes et avoir un taux de 10/1000 de mortalité prénatale par:

- l'accroissement de l'accessibilité des services de santé de la reproduction dans les wilaya du Gorgol, de l'Assaba, du Guidimakha et de trois moughataa de Nouakchott: Dar Naim, Arafat et Sebkhha;
- l'accroissement de la prise en compte des besoins spécifiques en santé de la reproduction des jeunes dans les zones d'intervention;
- le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures de mise en œuvre et des zones d'intervention en moyens humains, matériels et en formation;
- la mise en place d'un système d'information fonctionnel pour le suivi de la mise en œuvre de la déclaration de la politique de population, des programmes sec-

toriels intégrant le genre et les données régionales;

- le renforcement de l'accès à l'information pertinente en matière de population.

Mesdames, Messieurs,

La réduction de la mortalité maternelle est le principal objectif poursuivi par ce projet dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration nationale de politique de populations adoptée par notre pays en 1995 et dont les principaux axes ont été repris dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté mis en œuvre par le Gouvernement sous la conduite du Premier ministre, Maître Sghair Ould M'Bareck.

Avant de terminer, permettez-moi de renouveler les vifs remerciements du Peuple et du Gouvernement Mauritaniens au Fonds des Nations Unies pour la Population pour les précieux appuis qu'il apporte à notre pays. Je vous remercie".

Intervenant à son tour, le représentant du FNUAP, s'est exprimé en ces termes;

«Il y a environ trois mois, nous avons procédé à la signature des documents de projets issus du 5ème programme d'assistance du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) à la Mauritanie. Il restait à signer celui du projet l'Appui au Programme national de santé de la reproduction pour le renforcement de la lutte contre la mortalité maternelle", ce que nous venons de faire, il y a un instant.

En effet la lutte contre la mortalité maternelle et néonatale est pour le Fonds des Nations Unies un des domaines privilégiés de son intervention. En effet, depuis la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) tenue au Caire en septembre 1994, la majorité des pays du monde, dont la Mauritanie, a adhéré à la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD et cinq années après (CIPD+5), ces mêmes pays ont renouvelé leur engagement. Parmi les grands axes de ce PA/CIPD, figure le développement et la mise en œuvre de la santé de la reproduction (SR). La lutte contre la mortalité maternelle et néonatale constituant un des domaines clés de la santé de la reproduction, auprès de la planification familiale, la santé de la reproduction des adolescents, la lutte contre le IST et VIH/SIDA, la lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la fille et de la femme.

Le Fonds des Nations Unies a œuvré pendant plus d'une vingtai-

ne d'années à appuyer le Gouvernement de la Mauritanie dans ses efforts d'améliorer la santé et le bien être de ses populations et particulièrement en matière de santé de la reproduction. Dans le cadre de son cinquième programme d'assistance à la Mauritanie couvrant la période 2003-2008, le Fonds accentuera particulièrement son intervention dans les stratégies visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale. Avec un taux de mortalité maternelle de 747 pour 100.000 naissances vivantes, la Mauritanie se trouve dans le rang des pays les plus affligés par cette catastrophe de décès maternels dont les principales causes sont très bien connues et évitables grâce à des interventions simples et parfois très peu coûteuses.

Le projet "Santé de la reproduction" dont nous venons de signer le document couvre les deux années 2003 et 2004, pour une valeur globale de 844.370 \$US, dont 632 410 \$US sont fournis sur les fonds propres et réguliers du UNFPA. Le complément de 212.320 \$US est acquis auprès de la Banque Moniale. Toutefois, ces fonds sont largement insuffisants pour les besoins réels de lutte contre la mortalité maternelle en



Mauritanie, on note à cet effet un déficit d'environ 600.000 \$US.

A cette occasion, je voudrai ici lancer un appel au Gouvernement et autres partenaires du pays pour engager un processus de mobilisation de ressources additionnelles à la lutte contre la mortalité maternelle, si la Mauritanie veut atteindre cet objectif qu'elle s'est fixé, à savoir réduire à moins de 500 décès maternels pour 100.000 naissance vivantes, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et en respect aux objectifs de développement du millénaire.

Convaincu que les objectifs, certes ambitieux, que nous nous sommes fixés sont surmontables grâce au partenariat actif que nous avons tissé, je vous réitère l'engagement du UNFPA à appuyer le processus de lutte contre la mortalité maternelle en Mauritanie».